

COLLECTIVITE

**COMMUNE
D'HEILTZ LE MAURUPT**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance 6 juin 2011

Par suite d'une convocation en date du 31/05/2011, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 6 juin 2011, à 18h30, sous la présidence de

Monsieur BAILLY Michel, maire.

Étaient présents : MIM. Michel BAILLY, Huguette ROSSARD, Claudine DUBECHOT, Thierry LIGNOT, Martine BARDET, René MARTINEZ, Guy SALLES, Stéphane HETTE, Thierry NOISSETTE, MUNEAUX Philippe, MUNEAUX Josette.

Lesquels forment la majorité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 212-17 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un

secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Absent(s) excusé(s) : 0

Absent(s) : 0
Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a procédé, en conformité avec l'article L. 212-1-15 du Code général des collectivités territoriales

M MUNEAUX Josette est désignée secrétaire de séance.

Objet : décision modificative n°1 Budget du service de l'eau 2011

Considérant le budget voté le 11 avril 2011,

Considérant la délibération d'affectation du résultat n°13/2011 du 11 avril 2011,

Considérant les crédits reportés,

Considérant les demandes faites par le receveur principale de trésorerie de Sernizez les bains, Le maire expose qu'il convient de modifier le budget du service de l'eau.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- De modifier le budget du service de l'eau 2011 comme suit :

| | | |
|--|-----------------------------|------------|
| Section d'investissement : recettes : | Compte 1068 : | +8 338,00€ |
| Dépenses : | Compte 2315 opération 223 : | +4 169,00€ |
| | Compte 2315 opération 224 : | +4 169,00€ |
| Section de fonctionnement : recettes : | Compte 002 : | -8 338,00€ |
| | Compte 7011 : | +1 200,00€ |
| | Compte 70128 : | +1 700,00€ |
| | Compte 7064 : | + 40,00€ |
| | Compte 747 : | +3 000,00€ |
| Dépenses : | Compte 604 : | -1 000,00€ |
| | Compte 6061 : | - 500,00€ |
| | Compte 615 : | - 700,00€ |
| | Compte 6378 : | - 200,00€ |
| | Compte 658 : | + 2,00€ |

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le..... Et de la publication, le..... Fait à Heiltz Le Maurupt, Le Maire,

BAILLY Michel

Le Maire,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Heiltz Le Maurupt, le 11 avril 2011

Date d'affichage

/ /

